

**Journée internationale pour l'élimination de toutes les formes de  
violences à l'égard des femmes**

**Assemblée générale du « Réseau départemental de lutte  
contre les violences au sein du couple »**

**24 novembre 2016**

**Intervention de M. Éric MAIRE, préfet de la Haute-Loire**

Madame la présidente du tribunal de grande instance,

Monsieur le procureur,

Madame la déléguée aux droits des femmes,

Mesdames, messieurs,

Je salue la présence de Madame Véronique Cadoret, présidente du tribunal de grande instance et de Monsieur Nicolas Rigot-Muller, procureur de la République, qui ont accepté de répondre à vos questions.

Nous sommes aujourd'hui la veille de la journée internationale pour l'élimination de la violence à l'égard des femmes.

Cette journée est l'occasion de présenter les avancées en matière de lutte contre les violences mais aussi de dénoncer, sans concession, les chiffres qui témoignent du travail restant à accomplir.

## Deux exemples sur le plan international.

On peut se féliciter de la première décision rendue en juin 2016 par la Cour pénale internationale, reconnaissant l'utilisation de viols et violences sexuelles en tant que crime de guerre.

Mais dans un même temps, des groupes terroristes tels que Daech ou Boko Haram au Moyen-Orient et en Afrique exposent les femmes et les filles à des violences sexuelles: viol, "sexe de survie", prostitution, enlèvement et vente, mariage forcé, esclavage.

## En France.

Chaque année, en moyenne, 84 000 femmes majeures sont victimes de viol ou tentative de viol.

- Une femme sur dix dépose plainte et une plainte sur dix aboutit à une condamnation.
- 51 % de ces victimes ne font aucune démarche, ni auprès des forces de police et de gendarmerie, ni auprès des médecins, ni auprès des services sociaux, des associations ou des numéros d'appel.
- L'observatoire national des violences faites aux femmes estime que 4 % des femmes immigrées vivant en France et 2 % des filles d'immigrés nées en France, âgées de 26 à 50 ans, ont subi un mariage non consenti.
- 53 000 c'est l'estimation du nombre de femmes excisées vivant en France.

Les violences au sein du couple sont celles qui concernent plus particulièrement le réseau départemental de professionnels que vous représentez.

- Chaque année 216 000 femmes majeures sont victimes de violences physiques et/ou sexuelles de la part de leur ancien ou actuel partenaire intime sachant que ce chiffre ne rend pas compte des violences verbales, psychologiques ou économiques.
- Une femme décède tous les 2,7 jours, victime de son conjoint ou ex-conjoint.
- 143 000 enfants vivent dans un foyer où leur mère a déclaré être victime de violences de la part de son conjoint ou ex conjoint. 42 % d'entre eux ont moins de six ans.

Dans ce contexte de violences conjugales, en 2015, 36 enfants ont été tués par leur père.

Enfin, les jeunes femmes entre 18 et 25 ans sont particulièrement impactées par les violences :

- elles représentent un tiers des victimes d'agression sexuelle ;
- 90 % des mariages forcés sont réalisés avant 25 ans ;
- une jeune fille sur cinq a été insultée en ligne sur son apparence physique et une sur six a été confrontée à de la cyberviolence à caractère sexuel par photos, vidéos ou textos.

### L'action du gouvernement

Face à ces violences envers les femmes, qui bafouent les droits et la dignité des victimes, mais qui sont aussi le premier obstacle à l'égalité réelle entre les femmes et les hommes, des progrès ont été réalisés avec la loi du 4 août 2014 pour l'égalité réelle entre les femmes et les hommes et le 4<sup>ème</sup> plan de prévention et de lutte contre les violences faites aux femmes. Ce plan qui couvre les années 2014 à 2016 est arrivé à terme.

Il a notamment permis la création de 1550 places d'hébergement dédiées aux femmes victimes.

On constate également une augmentation régulière des appels au 3919 (violences femmes info) qui écoute et oriente de plus en plus de femmes : 65 000 appels en 2015 contre 48 000 en 2013 ; la parole se libère.

### En Haute-Loire

- outre les 166 places d'hébergement ou de logement temporaire, susceptibles d'héberger des personnes victimes, nous disposons de logements sécurisés dédiés aux victimes de violences conjugales et leurs enfants qui en 2015 avaient accueilli 37 personnes dont 25 enfants ;
- le dispositif d'accueil de jour de proximité déployé sur les trois arrondissements, accueille plus de 100 victimes par an ;
- 18 journées de formation ont été organisées par votre Réseau avec un nombre conséquent de professionnels participants à chacune de ces formations (au niveau national, 300 000 professionnels ont été formés pour mieux repérer les violences et accompagner les victimes.

Je sais que la protection des victimes est une de vos préoccupations majeures. C'est aussi celle de la justice. Je laisserai la présidente du tribunal de grande instance et le procureur de la République en parler.

Le gouvernement vient de lancer le 5<sup>ème</sup> plan de mobilisation et de lutte contre toutes les violences faites aux femmes, pour lequel plus de 125 millions d'euros seront engagés entre 2017 et 2019.

Le détail des mesures vous sera transmis très prochainement par la déléguée aux droits des femmes, Isabelle Barrial, dont je salue l'engagement.

Le premier axe de ce plan vise à sécuriser et renforcer les dispositifs qui ont fait leurs preuves pour améliorer le parcours des victimes et assurer l'accès à leurs droits.

Le second axe a pour objectif de renforcer l'action publique là où les besoins sont les plus importants :

- un travail sera conduit avec les missions locales, parce que les jeunes filles sont particulièrement exposées, dans leur couple et sur internet et qu'elles mobilisent peu les dispositifs existants ;
- pour mieux accompagner les femmes vivant en milieu rural ;
- pour assurer la protection des mères et des enfants pendant et après la séparation.

Le troisième axe a pour objectif de déraciner les violences par la lutte contre le sexisme, qui banalise la culture des violences et du viol.

Qu'il s'agisse de violences sexuelles, de violences physiques ou de meurtres conjugaux, les violences faites aux femmes relèvent d'un continuum provoqué par une seule et même idéologie : le sexisme.

Des campagnes seront notamment menées pour combattre les stéréotypes qui constituent le terreau des violences faites aux femmes.

A ce titre je recevrai début décembre, les structures du département labellisées « Sexisme pas notre genre » dans le cadre du plan national de mobilisation contre le sexisme lancé en septembre 2016.

Si la lutte contre les violences faites aux femmes dépend des pouvoirs publics, elle dépend aussi de votre mobilisation.

Le travail que vous conduisez en réseau, sur chaque arrondissement, répond à cet enjeu.

C'est grâce à votre travail en réseau, que vous soyez institutionnels, associatifs ou professionnels des collectivités territoriales, que la question des violences faites aux femmes peut trouver des réponses dans le département.

Vous vous êtes structurés et désormais rassemblés sous un même logo.

Vous vous retrouvez depuis maintenant plusieurs années, à l'occasion du 25 novembre, pour dresser le bilan de votre action.

Bien que non constitué en association, vous dénommez cette rencontre annuelle « Assemblée générale » ce qui témoigne de votre volonté de travailler ensemble.

Je salue votre engagement et je vous souhaite une excellente et fructueuse journée de travail.